

Insee *flash*

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 98 - Décembre 2008



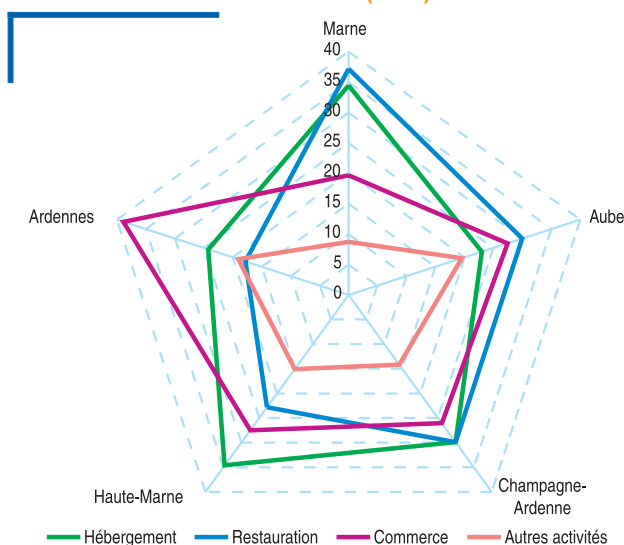
Les emplois touristiques en Champagne-Ardenne Des spécificités sectorielles et territoriales

En Champagne-Ardenne, fin 2005, le tourisme emploie 14 855 personnes, dont 16 % de non salariés. Il contribue pour 2,9 % à l'emploi salarié régional. Son poids varie de 2,4 % dans les Ardennes à 3,4 % dans l'Aube et la Haute-Marne. Avec les activités thermales, il atteint 4,5 % dans la zone touristique du « Sud Haute-Marne ». Dans la zone des « Grands Lacs », l'activité touristique s'intensifie fortement durant l'été. Entraînées par le tourisme d'affaires, la restauration et l'hôtellerie sont de loin les deux principales activités touristiques de la Marne. Dans l'Aube, la présence des magasins d'usine renforce le poids du commerce. Pour les Ardennes, la fréquentation touristique induit plus d'emplois dans le commerce, première activité des non salariés du tourisme.

Fin 2005, la fréquentation touristique génère 14 855 emplois en Champagne-Ardenne, dont 2 380 occupés par des non salariés. Les emplois non salariés, indépendants ou aides familiaux, sont plus présents dans le secteur du tourisme (16 %) que dans l'ensemble du marché du travail régional (10 %). Ce taux est cependant plus faible que dans les régions voisines - Lorraine (24 %), Alsace (22 %) et Picardie (18 %) - l'emploi non salarié étant moins fréquent dans l'hôtellerie et la restauration champardennaise.

La restauration est le premier employeur du secteur touristique, avec 4 440 emplois, devant l'hôtellerie et le commerce. Les quatre départements champardennais se différencient par leur activité touristique dominante. Dans les Ardennes, quatre emplois touristiques sur dix relèvent du commerce, environ deux sur dix de l'hôtellerie comme de la restauration. Avec trois emplois touristiques sur dix, la restauration dans l'Aube et l'hôtellerie en Haute-Marne devançant le commerce. Dans la Marne, la restauration arrive en tête avec quatre emplois sur dix, suivie de près par l'hôtellerie.

Répartition de l'emploi touristique des départements selon l'activité (en %)



Sources : Insee, DADS 2005, Recensement de la population 1999 et Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Lecture : la restauration représente 37 % des emplois touristiques de la Marne et seulement 18 % dans les Ardennes



www.insee.fr

Avec 12 475 salariés, le tourisme représente 2,9 % des emplois salariés de Champagne-Ardenne, contre 4,4 % pour la moyenne nationale. La région se place au 20^e rang des 22 régions françaises, juste devant la Picardie (2,8 %) et le Nord-Pas-de-Calais (2,6 %). Dans les autres régions du Grand-Est - Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine - la contribution du tourisme à l'emploi salarié total varie de 3,1 % en Franche-Comté à 4,2 % en Alsace.

Plus forte contribution du tourisme en Haute-Marne et dans l'Aube

La part du tourisme dans l'économie est plus élevée en Haute-Marne et dans l'Aube, avec 3,4 % des salariés occupés dans une activité touristique.

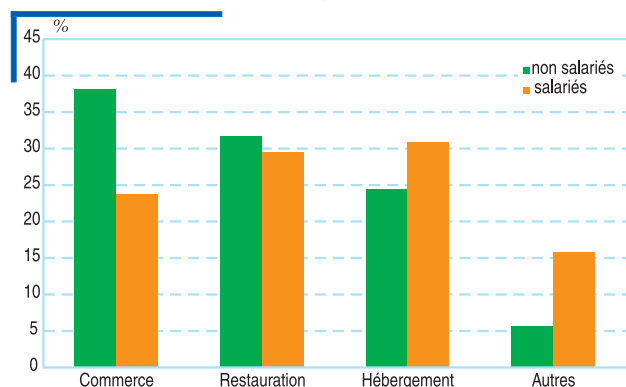
En Haute-Marne, le tourisme emploie 1 985 salariés. Avec près de 700 salariés, l'hébergement constitue le premier secteur touristique du département, suivi du commerce. Les loisirs, avec en particulier les activités thermales, représentent 9 % des emplois salariés touristiques. Les hébergements, en gîtes et campings, sont aussi bien implantés avec 4 % des emplois. Pour la région, ces deux activités pèsent pour respectivement 6,8 % et 2,7 % dans les emplois du tourisme.

Dans l'Aube, le tourisme occupe 3 220 salariés. Les emplois sont proportionnellement plus nombreux dans le commerce et les activités de loisirs avec respectivement 25,5 % et 9,7 % des effectifs salariés. Le secteur des loisirs emploie plus de 300 salariés, 37 % des effectifs régionaux, notamment dans le parc d'attractions Nigloland et dans les activités sportives et récréatives implantées autour des lacs.

Dans la Marne, 5 335 personnes travaillent dans les activités touristiques, soit 2,7 % des salariés du département. La restauration et l'hôtellerie dominent avec 72 % des emplois salariés touristiques, contre 58 % en Champagne-Ardenne et 54 % en France métropolitaine. Le commerce emploie deux fois moins de salariés que l'hôtellerie ou la restauration.

Le tourisme ardennais induit 1 930 emplois, soit 2,4 % des salariés du département. La fréquentation touristique dans les Ardennes fournit davantage d'emplois dans le commerce, près de 700 salariés, que dans les autres activités à travers principalement les supérettes et les supermarchés. Comme en Haute-Marne, les hébergements en campings et gîtes sont mieux représentés qu'en moyenne régionale, même s'ils occupent peu de salariés. La restauration ne constitue que 16 % des emplois salariés touristiques du département et l'hôtellerie 22 %.

Répartition des emplois touristiques, salariés et non salariés, selon l'activité



Sources : Insee, DADS 2005, Recensement de la population 1999 et Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

La restauration dans l'urbain, le commerce dans le rural

Le nombre d'emplois touristiques varie, selon les territoires, de 690 salariés dans la zone du « Sud et Ouest Aubeois » à 3 060 pour « Reims et sa région ». Cependant, rapporté à l'emploi salarié total, le tourisme ne concerne que 2,7 % de l'ensemble des postes de travail salariés de « Reims et sa région » du fait de la forte concentration d'emplois dans ce territoire. Le poids du tourisme dans l'emploi salarié total est particulièrement élevé dans les zones de « Sud Haute-Marne » (4,5 %), d'« Épernay, Montagne de Reims et Brie champenoise » (3,9 %) et de « Troyes et sa zone touristique » (3,5 %). Il est le plus bas dans la « Plaine champenoise et Argonne marnaise » (2,0 %).

La restauration est davantage représentée dans les territoires urbains. Dans la zone de « Reims et sa région », 45 % des salariés du tourisme exercent leur activité dans un restaurant, contre 30 % pour l'ensemble de la région et 14 % pour la zone « Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières ». A l'inverse, les emplois du secteur du commerce induits par la fréquentation touristique se trouvent plus souvent dans les espaces ruraux. Dans le « Sud et Ouest Aubeois » et les deux zones touristiques ardennaises, plus du tiers des salariés du tourisme exercent leur activité dans un commerce. Avec 26 % d'emplois salariés touristiques dans le commerce, « Troyes et sa zone touristique », plutôt urbaine, fait exception du fait de la présence des nombreux magasins d'usine.

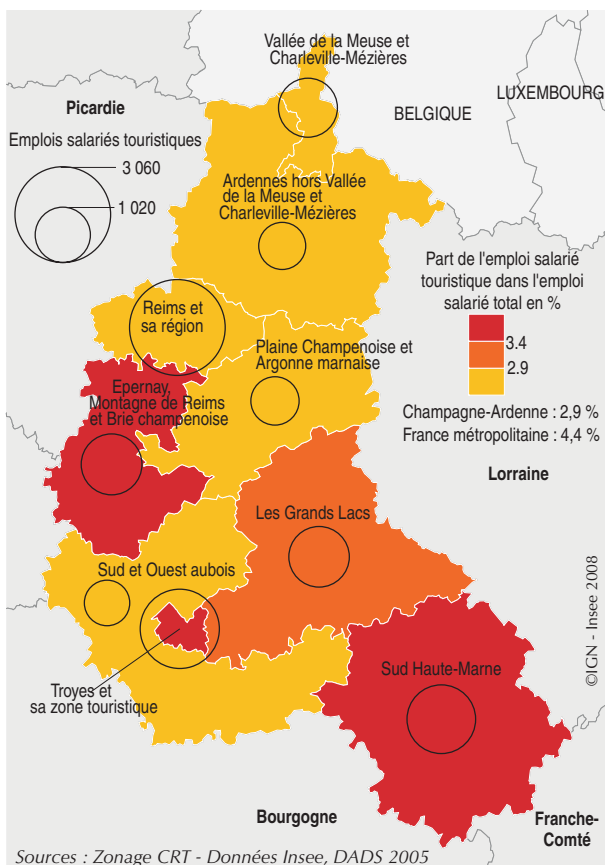
La zone d'« Épernay, Montagne de Reims et Brie Champenoise » est davantage tournée vers l'hôtellerie avec 38 % des salariés du tourisme. Pour les « Grands Lacs » et le « Sud Haute-Marne », ce secteur constitue également le premier employeur. Pour ces deux zones, les loisirs contribuent fortement à l'emploi, avec plus d'un salarié sur dix. Elles regroupent respectivement 27 % et 20 % des effectifs régionaux des loisirs, alors qu'elles ne représentent que 10 % et 13 % des emplois salariés liés à la fréquentation touristique en Champagne-Ardenne.

Emplois touristiques dans les territoires

Unité : nombre	Salariés	Non salariés	Ensemble
Reims et sa région	3 060	490	3 550
Troyes et sa zone touristique	2 100	295	2 395
Sud Haute-Marne	1 580	275	1 855
Epernay-Montagne de Reims et Brie Champenoise	1 240	270	1 510
Les Grands Lacs	1 225	245	1 470
Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières	1 160	235	1 395
Plaine Champenoise et Argonne Marnaise	780	160	940
Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières	740	230	970
Sud et Ouest Aubeois	690	195	885
Champagne-Ardenne	12 475	2 380	14 855

Sources : Insee, DADS 2005, Recensement de la population 1999 et Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)
Avertissement : compte-tenu de la méthode d'estimation des emplois du tourisme, la somme des emplois - qu'ils soient salariés ou non salariés - des neuf zones touristiques n'égale pas celle de la région.

Emplois salariés du tourisme dans les zones touristiques de Champagne-Ardenne



Le commerce, première activité des non salariés

Les 2 380 emplois non salariés sont davantage concentrés que les salariés sur les trois principales activités touristiques - hébergement, restauration et commerce - avec 93 % des effectifs, contre 84 % des salariés. Les activités de loisirs, sportives et récréatives, et celles liées partiellement au tourisme comme les transports fluviaux se font encore plus rares parmi les non salariés que les salariés, avec l'équivalent de seulement 135 emplois.

Les non salariés du tourisme sont plus souvent des commerçants que des restaurateurs ou des hôteliers. Parmi les 905 commerçants, les trois quarts dirigent un café, une boulangerie ou un commerce de détail non alimentaire.

Une part de non salariés plus élevée dans les Ardennes

La part des non salariés dans l'activité touristique est plus élevée dans les Ardennes avec 20,5 % des emplois. Elle est moins importante dans l'Aube (14,5 %) et la Marne (15,2 %), et se situe dans la moyenne régionale en Haute-Marne (16,1 %).

Les spécificités « touristiques » des départements peuvent expliquer ces écarts. Pour la Marne, les grandes structures hôtelières et de restauration situées sur Reims et ses environs fournissent de nombreux emplois salariés. Dans les Ardennes, la part élevée du commerce dans l'activité touristique majeure le poids du non-salariat. Au contraire, dans l'Aube, les activités de loisirs, au taux de salariat plus élevé, renforce le poids des salariés.

Comme pour les emplois salariés, la composition par grande activité des emplois non salariés induits par le tourisme est très différente d'une zone géographique à l'autre. Pour « Reims et sa région », caractérisée par un fort tourisme d'affaires, l'hôtellerie représente 31 % des emplois non salariés et la restauration 39 %. Avec la présence de nombreux magasins d'usine, 43 % des emplois non salariés de « Troyes et sa zone touristique » sont localisés dans le commerce et seulement 7 % dans l'hôtellerie. La concentration des non salariés sur les trois principales activités, hébergement, commerce et restauration, est particulièrement importante pour « Reims et sa région » (95 %), les « Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières » (96 %) et le « Sud et Ouest Aube » (98 %). Dans chacune de ces zones, les loisirs et les autres activités touristiques représentent moins de 5% des emplois non salariés.

L'emploi non salarié est mieux réparti géographiquement que l'emploi salarié. Les deux plus importantes zones touristiques, « Reims et sa région » et « Troyes et sa zone touristique », rassemblent 41 % des emplois salariés touristiques et seulement 33 % des non salariés. Néanmoins, le poids du non-salariat dans l'emploi touristique évolue fortement d'une zone à l'autre. La part des non salariés dans l'emploi touristique est plus élevée dans les zones rurales comme les « Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières » (23,7 %) et le « Sud et Ouest Aube » (22,0 %). Avec 14,8 %, elle est plus faible dans le « Sud Haute-Marne », plutôt rural, où le tourisme thermal et le casino de Bourbonne-les-Bains renforcent le poids du salariat. Pour « Reims et sa région » (13,8 %) et « Troyes et sa zone touristique », la part des non salariés n'excède pas 14% de l'emploi touristique. ■

Audrey Déjoie-Larnaudie, Olivier Karquel

Emplois touristiques dans les départements

Unité : nombre		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Hébergement*	salariés	500	760	1 905	695	3 860
	non salariés	85	110	265	125	585
Restauration	salariés	315	935	1 995	440	3 685
	non salariés	115	195	345	100	755
Commerce	salariés	685	820	935	515	2 955
	non salariés	260	210	300	135	905
Autres**	salariés	435	705	500	335	1 975
	non salariés	35	35	45	20	135
Ensemble des activités	salariés	1 935	3 220	5 335	1 985	12 475
	non salariés	495	550	955	380	2 380

Sources : Insee, DADS 2005, Recensement de la population 1999 et Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

* Hébergement : Hôtels, campings, gîtes, auberges de jeunesse...

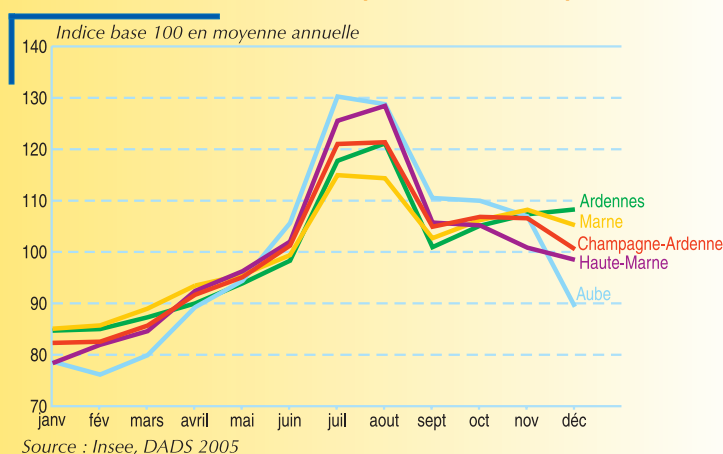
** Autres : offices de tourisme, parcs d'attractions et casinos, gestions du patrimoine culturel et naturel, thermes et thalassothérapie, activités sportives et récréatives, transports fluviaux, banques, coiffure...

>> Un pic estival plus marqué dans l'Aube et la Haute-Marne

En Champagne-Ardenne, 2 645 salariés supplémentaires sont employés pendant la période estivale de juillet-août par rapport à la moyenne annuelle, soit 21 % de plus.

La saisonnalité est davantage marquée en Haute-Marne et dans l'Aube que dans la Marne et les Ardennes. L'Aube emploie 950 salariés de plus en période estivale. En Haute-Marne, le recrutement de salariés pour la période d'été est également important avec 535 salariés. En revanche, l'écart n'excède pas 780 emplois dans la Marne, et 315 dans les Ardennes. La saisonnalité est particulièrement forte dans la zone des « Grands Lacs » où le nombre de salariés augmente de 42 % entre les deux mois d'été et la moyenne annuelle. Elle est beaucoup moins marquée dans les trois zones de « Reims et sa région », des « Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières », et d'« Épernay, Montagne de Reims et Brie champenoise » avec respectivement 11 %, 12 % et 15 % de salariés supplémentaires.

Saisonnalité de l'emploi salarié touristique



> Méthodologie

Méthode d'estimation de l'emploi salarié touristique :

Selon la méthode mise en place par l'Insee, un établissement est qualifié de « touristique », et son emploi comptabilisé en « touristique », en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune. En fonction de ces deux critères, activité de l'établissement et localisation, des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement - de tout l'emploi à aucun emploi - est considérée comme liée au tourisme.

Règles de décision :

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex. : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail, habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais non avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages pour des séjours à l'étranger ou fabrication de caravanes par exemple). Par ailleurs, comme toutes les autres activités, celles qui ont été retenues induisent des emplois dans le reste du système économique. Ces emplois induits ne sont pas comptabilisés dans cette évaluation. Ainsi, l'ouverture d'un commerce de détail saisonnier est prise en compte, mais les emplois « induits » par cette ouverture, par exemple dans le commerce de gros, ne sont pas retenus.

Par convention, n'ont été considérées comme « potentiellement touristiques » que les activités produisant des services. Ainsi, les emplois en lien avec la fréquentation touristique situés dans les maisons de champagne, qui relèvent du secteur de l'industrie, ne sont pas comptabilisés.

Méthode d'estimation de l'emploi non salarié touristique :

L'activité non salariée consacrée au tourisme comprend l'activité des hôteliers, restaurateurs, commerçants, et toute autre activité potentiellement touristique. La méthode d'estimation utilisée ici pose l'hypothèse que pour une activité, la part de l'emploi non salarié consacrée au tourisme équivaut à la part de l'emploi salarié lié au tourisme et calculée selon la méthode ci-dessus.

Par exemple : 1 457 boulangers non salariés exercent en Champagne-Ardenne. La part de l'emploi salarié des boulangeries liée au tourisme étant estimée à 14,3 %, on estime à 1 457 x 14,3 % l'emploi non salarié de boulanger consacré au tourisme, soit 209 personnes.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 60 00
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communicateur externe : Clarisse Lefèvre
Secrétaire de fabrication : Stéphanie Michej - Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2008 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA089860 -Dépôt légal Décembre 2008



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique : produits et services, publications